

La Compagnie éolienne du Pays de Romans



PARC ÉOLIEN DU BOIS DE MONTRIGAUD (26) 12 éoliennes pour une puissance totale installée de 24 MW

HISTORIQUE

UN PROJET PILOTÉ DANS SA TOTALITÉ PAR LA COMPAGNIE ÉOLIENNE DU PAYS DE ROMANS (CEPR)

2005

- Lancement du projet suite à l'appel à projets de la Communauté de Communes du Pays de Romans
- Expertises naturalistes et mesures de vent
- Réunions publiques

2007

- Création de La Compagnie éolienne du Pays de Romans*
- 8 Juin : Dépôt de la demande de permis de construire

2008

- 16 juin : Obtention de l'autorisation de défrichement

2009

- 10 juin : Obtention du permis de construire

2016

- Août : Début du chantier de construction
- Intégration du fonds OSER à la société de projet La Compagnie éolienne du Pays de Romans

2018

- Mars : Mise en exploitation du parc éolien

UN PROJET TERRITORIAL, EXEMPLAIRE ET FÉDÉRATEUR

Une concertation étroite et permanente avec l'ensemble des acteurs locaux (élus, propriétaires, riverains) a permis de parvenir à une acceptation forte autour de ce parc éolien, nouvelle source d'énergie renouvelable de 24 MW de puissance installée.

Avec ce projet, nous continuons de respecter nos engagements : un chantier de construction exemplaire, le respect absolu des recommandations de l'étude d'impact sur l'environnement, l'amélioration du milieu paysager du parc éolien.

Ce projet s'inscrit pleinement dans les objectifs du Plan Climat de Valence Romans Agglo.

LES MESURES DE RÉDUCTION DES IMPACTS ET SUIVI ENVIRONNEMENTAL

- Suivi des travaux de construction par la Ligue de Protection des Oiseaux de la Drôme (LPO) pour la mise en œuvre d'un chantier respectueux de la faune et de la flore du Bois de Montrigaud,
- Suivi acoustique du parc après mise en exploitation,
- Suivi des oiseaux et chauves-souris durant toute la durée de vie du parc,
- Entretien des chemins d'accès aux éoliennes, des plateformes et des abords du site pendant toute la durée d'exploitation du parc,
- Création d'un réseau évolutif de mares afin de créer des zones favorables aux sonneurs à ventre jaune et aux nanocyperions,
- Mise en place d'un panneau d'information sur le parc éolien.

* Voir composition au verso.

CHIFFRES CLÉS

- Situé sur la commune de Montrigaud (26),
- Une puissance totale installée de **24 MW**,
- **12** éoliennes (modèle SENVION MM92 ; puissance unitaire 2 MW),
- Hauteur en bout de pales : **135** mètres pour une hauteur de mât de **84** mètres,
- Une production de près de **55 000 MWh** chaque année, soit la consommation électrique annuelle d'environ **20 000** personnes,
- Mise en service en mars **2018**,
- **31** millions d'euros d'investissement.

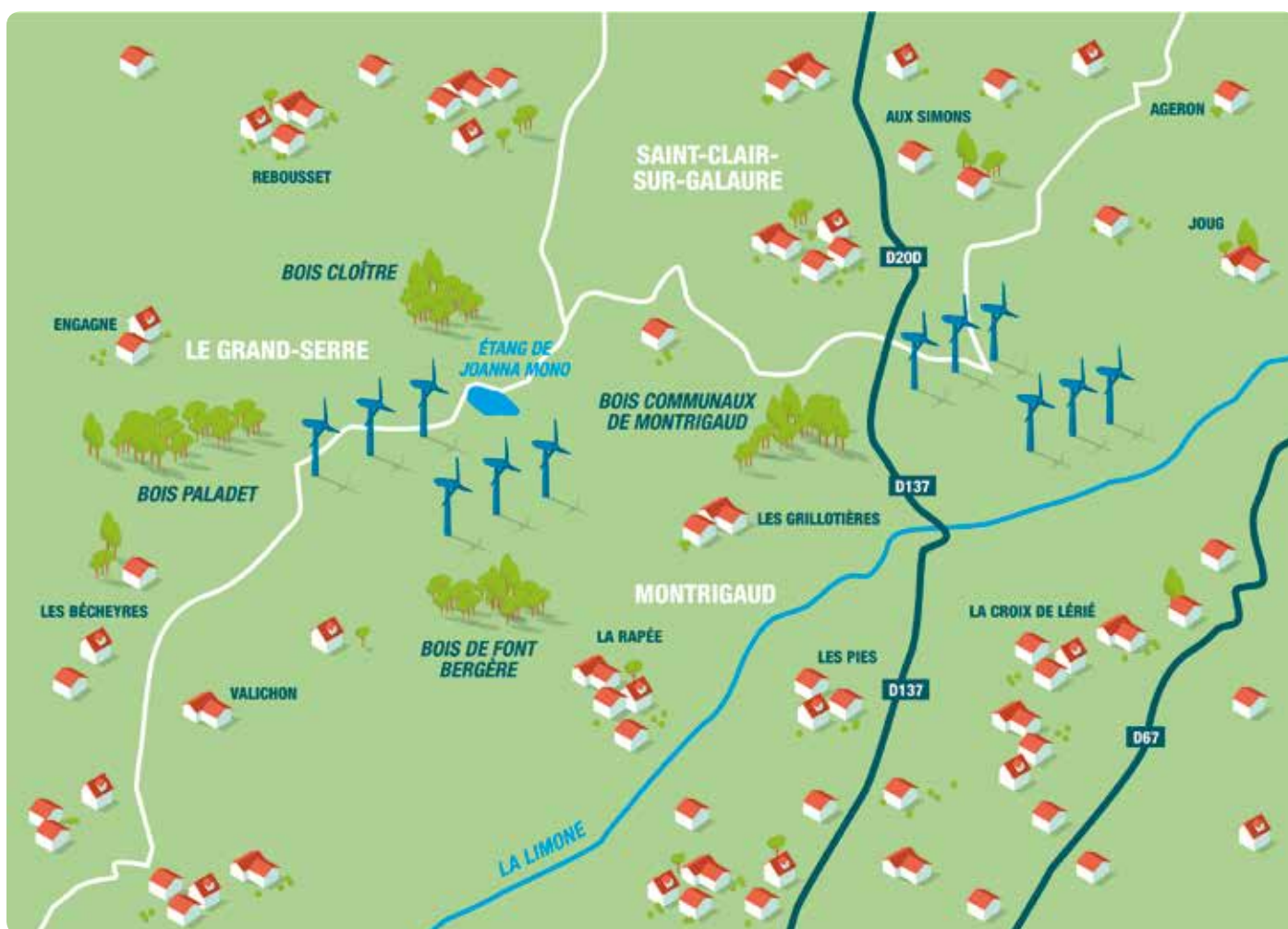
LES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES LOCALES



- Retombées fiscales estimées* pour la commune de Montrigaud, Valence Romans Agglo, le département de la Drôme et la région Auvergne Rhône-Alpes : 270 000 €/an, soit un total de 5,4 millions d'euros sur 20 ans. Valence Romans Agglo bénéficie de recettes supplémentaires en tant qu'actionnaire de La Compagnie éolienne du Pays de Romans.
- Partenariat avec plusieurs entreprises locales et régionales, notamment pour le lot Génie-civil - VRD (Cheval TP, basée à Bourg-de-Péage, 26 et Eiffage GC, basée à Pont-en-Royans, 38), le lot Réseaux (Eiffage Energies, basée à Bourg-Lès-Valence, 26), le lot Coordination Sécurité et Protection de la Santé (APAVE, basée à Valence, 26), le lot Contrôle Technique (Dekra, basée à Valence, 26) et le géomètre (BEAUR, basé à Romans-sur-Isère, 26).
- Mobilisation d'une trentaine d'emplois durant la phase de construction et de 5 emplois pour l'exploitation du parc éolien.

Le parc éolien du Bois de Montrigaud est la propriété de La Compagnie éolienne du Pays de Romans. L'exploitation du parc est confiée aux équipes d'ENGIE Green.

*Estimations non contractuelles



LA COMPAGNIE ÉOLIENNE DU PAYS DE ROMANS

Développés et construits par la Compagnie éolienne du Pays de Romans (CEPR), les parcs éoliens du Bois de Montrigaud et de la Forêt de Thivolet sont les 1^{ers} parcs de cette envergure (20 éoliennes au total) mis en service en France associant une collectivité territoriale, un opérateur énergétique et un fonds d'investissement dans les énergies renouvelables.

Dans le cadre de ce partenariat public/privé innovant et en investissant dans ces parcs éoliens, les quatre actionnaires de la CEPR : Valence Romans Agglo (37,95%), OSER ENR (9,35%), ENGIE Green (51,91%) et la Commune de Saint-Antoine l'Abbaie (0,79%) confirment leur engagement pour la transition énergétique.

La Compagnie éolienne du Pays de Romans

13-15, rue René Réaumur
26100 Romans-sur-Isère
+33 (0)4 75 70 78 67

transitionenergetique@valenceromansagglo.fr

La Compagnie éolienne du Pays de Romans - S.A.S. au capital de 1 236 345 euros - RCS de Romans-sur-Isère 499 467 488 - N° de TVA intracommunautaire FR 20 499 467 488.
Antoine Rio / Copyright / Crédit images : ENGIE / La Compagnie éolienne du Pays de Romans.
2018 - Imprimé en 500 ex. sur papier PEFC.